

## Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Cher actionnaire,

Nous nous réjouissons de vous inviter à

### **l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco S.A.**

qui aura lieu le mardi, 24 avril 2012, 11 h 00  
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions  
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes: 10 h 15

Début de la réunion: 11 h 00

### **Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:**

#### **1. Rapport de gestion 2011**

##### **1.1. Approbation du rapport de gestion 2011**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2011, composé du rapport annuel, des comptes annuels d'Adecco S.A. et des comptes de groupe pour l'exercice 2011.

##### **1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2011**

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2011<sup>1</sup> par un vote consultatif.

#### **2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2011 et versement d'un dividende**

Explications: Le droit fiscal en Suisse permet le versement d'un dividende sans déduction de l'impôt anticipé de 35% si le dividende provient des réserves issues d'apports en capital. Le Conseil d'administration propose de transférer le montant en question des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende (ordre de jour no. 2.2.). Par conséquent, l'emploi du bénéfice 2011 sera reporté (ordre de jour no. 2.1.).

Au 31 décembre 2011, le montant présumé du dividende était d'environ CHF 307 millions. Le montant total du dividende résultera de la multiplication du dividende par action par le nombre d'actions en circulation au jour de référence du dividende (7 mai 2012). Jusqu'à cette date, le nombre d'actions peut évoluer.

---

<sup>1</sup> Cf. Annual Report 2011, section «Remuneration Report».

### **2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2011**

Le Conseil d'administration propose de reporter l'emploi du bénéfice 2011.

### **2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende**

Le Conseil d'administration propose de transférer le montant total du dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de CHF 1.80 par action nominative. Les actions détenues par l'entreprise ne génèrent pas de dividende.

### **3. Décharge du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2011.

### **4. Élection au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig, de M. Alexander Gut, de M. Andreas Jacobs, de M. Didier Lamouche, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince et de Mme Wanda Rapaczynski comme membres du Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire. M. Jakob Baer ne se représente pas à l'élection. Le Conseil d'administration propose également l'élection de M. Dominique-Jean Chertier<sup>2</sup> comme membre du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### **5. Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2012.

## **Documentation, participation et représentation**

Le rapport de gestion 2011, les rapports de l'organe de révision, les statuts ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 30 mars 2012 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne, et auprès du siège statutaire à Chéserey. Les actionnaires peuvent aussi commander un exemplaire du rapport de gestion 2011 (en anglais). Le rapport de gestion 2011 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur les sites internet d'Adecco ([www.adecco.com](http://www.adecco.com) et [www.agm.adecco.com](http://www.agm.adecco.com)).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 21 mars 2012 recevront par poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 21 mars 2012 mais avant le 18 avril 2012 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera bloqué du 18 avril 2012 au 24 avril 2012 (inclus). Seuls les actionnaires inscrits au 17 avril 2012 à 17 h 00 (jour de référence) avec droit de vote seront habilités à disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou à désigner un représentant.

<sup>2</sup> Cf. la biographie courte à la fin de cette invitation.

Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription à bonne date au registre des actions.

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant et après une Assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant à l'exercice des droits de vote au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Adecco S.A., c/o ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, le plus vite possible, de manière à recevoir la carte d'admission et/ou le rapport de gestion 2011 par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 10 avril 2012.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit:

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit à cet effet commander une carte d'admission au moyen du bulletin-réponse, remplir le volet concernant la procuration et remettre cette carte d'admission au tiers mandaté;
- Par le représentant indépendant, M. Andreas G. Keller, avocat, Case postale 2924, CH-8021 Zurich. Les actionnaires qui souhaitent donner procuration au représentant indépendant doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Pour des instructions particulières, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire figurant au dos du bulletin-réponse. Sauf instruction contraire, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration;
- Par Adecco S.A. (représentation par un organe de la société). Les actionnaires qui souhaitent donner procuration à Adecco S.A. doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Adecco S.A. votera toujours conformément aux propositions du Conseil d'administration. Si l'actionnaire souhaite voter différemment, il est prié de mandater le représentant indépendant ou un tiers. Les bulletins-réponse qui contiennent des instructions autres que celles de suivre les propositions du Conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant;
- Par la banque dépositaire. L'actionnaire est prié de prendre contact avec sa banque dépositaire.

Les représentants des banques dépositaires au sens de l'art. 689d al. 3 CO et le représentant indépendant sont priés d'indiquer dès que possible à Adecco S.A. le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard à 10 h 15 le jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, au contrôle d'accès.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera à la disposition dès le 15 mai 2012 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne.

Le Conseil d'administration

#### **En mémoire de Monsieur Henri Ferdinand Lavanchy †**

Henri Ferdinand Lavanchy était un entrepreneur visionnaire. Avec ses idées d'avant-garde il a mis en œuvre le travail temporaire en Suisse. En fondant Adia en 1957, il posa l'une des premières pierres de ce qui est aujourd'hui le leader mondial des services en ressources humaines, Adecco.

Le travail de Henri Ferdinand Lavanchy s'est toujours concentré sur les besoins des employés ainsi que ceux des employeurs. Notre engagement sera toujours inspiré de ses valeurs et nous garderons son souvenir vivant dans le plus grand honneur.

Le Conseil d'administration

#### **Brève biographie de M. Dominique-Jean Chertier**

Dominique-Jean Chertier, né en 1950, est citoyen français. Il a obtenu un doctorat ès lettres de l'Université de La Sorbonne en France.

Depuis 2011 il est directeur général délégué du Groupe Safran (France), un groupe international dans le domaine de la haute technologie avec trois principaux pôles d'activité: l'aérospatiale, la défense et la sécurité. Dominique-Jean Chertier a été directeur général adjoint de Safran Group de 2003 à 2011. De 2002 à 2003 il a été conseiller social au Premier Ministre français. De 1992 à 2002, il a assumé les fonctions de Directeur Général de l'Unedic (assurance-chômage française).

Dominique-Jean Chertier est membre du Conseil d'administration d'Air France depuis 2004 et a été Président du Conseil d'administration de Pôle Emploi (agence nationale française de l'emploi et du chômage) de 2008 à 2011.